DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 154 — Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 8 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056) — Novembre 1975

Quand les mots se mettent à enfler, quand leur sens devient ambigu, incertain, et que le vocabulaire se charge de flou, d'obscurité et de néant péremptoire, il n'y a plus de recours pour l'esprit.

(Marcel Aymé)

Au niveau...

Le bulletin de Télélangage (secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel, à Paris) remarque qu'AU NIVEAU DE... est devenu un cliché envahissant, ainsi du reste qu'« au plan de », qui semble avoir (mal) remplacé « sur le plan de ».

Exemple : on en est arrivé à parler d'une « opération au niveau du cœur », pour une greffe cardiaque, ou de « l'émotion suscitée au niveau de l'entreprise » (au lieu de : dans l'entreprise) par un incident.

(Défense du français, No 154, novembre 1975)

Au niveau... (suite)

L'envahissement n'est pas moins évident en Suisse romande. Cette expression remplace abusivement « en ce qui concerne », « au sujet de », « en matière de », « dans le domaine de », « pour », « dans », etc. On a entendu à la radio, au soir des élections fédérales : « Telle est pour l'instant la situation *au niveau* du Jura »...

Il n'y a niveau que par rapport à un plan horizontal de référence. Exemple : le lac est au-dessous de son niveau normal. Au sens figuré : la solution doit être cherchée au niveau de l'entreprise, plutôt que sur le plan étatique.

(Défense du français, No 154, novembre 1975)

Jardinerie

Par arrêté du Ministère de l'économie et des finances (France), publié au Journal officiel du 3 janvier 1975, l'emploi de « jardinerie » est recommandé comme équivalent de *garden center*, avec la définition suivante : magasin de grande surface où l'on vend tout ce qui concerne le jardin.

On peut en prendre de la graine (c'est le cas de le dire) en Suisse romande.

(Défense du français, No 154, novembre 1975)

Chuter

Thomas disait déjà avec raison dans son Dictionnaire des difficultés de la langue française : « *Chuter*, qui est un synonyme inutile de tomber, n'est pas à conseiller. » C'est surtout dans le jargon sportif qu'est utilisé ce sens « dialectal et familier » (Petit Robert).

Le dictionnaire de l'Académie donne ce sens : inviter un acteur à se taire en criant Chut (ce ténor a été chuté à la seconde mesure).

Dans certains jeux de cartes, « chuter » consiste à ne pas faire le nombre de levées prévu.

(Défense du français, No 154, novembre 1975)

Chiffres (prononciation)

En France comme en Suisse romande, la plupart des chroniqueurs de la radio semblent ignorer la règle élémentaire de prononciation qui veut que soit muette la consonne finale de cinq, six, sept, huit, neuf, dix devant un nom commençant par une consonne.

On entend : un déficit de *cinque* milliards ; l'explosion a fait *sette* blessés ; la distance est de *huite* kilomètres ; une dépense de *neuffe* millions.

La règle est encore appliquée, en général, pour « six » et « dix »...

(Défense du français, No 154, novembre 1975)

Occulter

Ce verbe (ignoré de l'Académie) est particulièrement cher aux esthètes modernes. Pas de chronique littéraire ou artistique où ne se glisse un précieux « occulter », qui donne à l'auteur un petit air savant, et signifie tout simplement cacher : sens très ancien (du latin *occultare*), que Bescherelle, il y a plus d'un siècle, considérait déjà comme vieilli.

Actuellement, le mot a deux sens précis : 1. En astronomie, cacher à la vue (étoile occultée par une planète) ; 2. Canaliser en un faisceau étroit les rayons d'une source lumineuse, au moyen d'un occulteur (occulter un phare, un signal).

(Défense du français, No 154, novembre 1975)